

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF2356

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 51

ETAT D - RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX

« Participations financières de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	0	100 000 000
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	0	0
Nationalisation d'Atos (ligne nouvelle)	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI vise à la nationalisation d'Atos en amorçant son financement.

Le numérique est devenu une composante essentielle de la souveraineté. Pourtant, le Gouvernement ne fait rien pour préserver et développer de manière souveraine cette filière. Les députés du groupe La France insoumise veulent donc développer un véritable plan de souveraineté numérique ; la première étape de ce plan est la nationalisation complète du groupe ATOS.

ATOS va mal. L'entreprise est endettée à hauteur de 5 milliards d'euros. La faute à une stratégie d'achats et d'expansion de l'entreprise tous azimuts qui a fini par la fragiliser. Nous alertons depuis longtemps sur cette situation et demandons la nationalisation totale de cette entreprise stratégique pour la défense comme pour la vie quotidienne des Français.

La vente à la découpe du groupe s'est concrétisée en juin 2025 lorsque l'État a racheté pour 410 millions d'euros la branche qui regroupe « les activités stratégiques » du groupe.

Ces activités regroupent, on le devine, celles directement liées aux activités de défense et de sécurité : supercalculateurs, systèmes militaires tels que le programme Artémis qui doit devenir le futur logiciel de renseignement de la DGSI et remplacer Palantir, ou bien encore la gestion des systèmes de combats et de communication sur le porte-avion, les frégates et les sous-marins.

Mais qu'en est-il des logiciels gérés par ATOS et qui sont utilisés au quotidien par tous les français ? L'entreprise est essentielle à tous les échelons de la nation. FranceConnect, la CNAM, la SNCF, la Caisse des dépôts, EDF, une grande partie des logiciels de gestion de sécurité informatique des collectivités territoriales et des mairies sont portés par ATOS. Personne ne sait aujourd'hui à combien de secteurs, d'entreprises, de collectivités et d'institutions s'étendent les services de l'entreprise. Cette liste exhaustive pourrait pourtant nous permettre de mieux évaluer les risques qui pèsent sur notre souveraineté nationale.

Faut-il comprendre que ces activités ne sont pas stratégiques ? Que la France serait prête à brader la gestion des données de ses citoyens au plus offrant quitte à ce qu'il s'agisse d'une entreprise étrangère ?

Les éléments de langage du Gouvernement ne trompent personne. On ne sauve pas ATOS, on brade ATOS, comme Emmanuel Macron l'a fait pour Arcelor, Alstom, Technip et Alcatel.

La nationalisation d'ATOS doit constituer la première étape d'une véritable stratégie de souveraineté numérique qui, de la conception des puces au stockage des données, permettrait à la France de ne plus dépendre d'États et de multinationales étrangers.

La quasi-totalité des puces semi-conducteurs avancées sont produites en Asie, notamment à Taïwan. Le plan France 2030 prévoit le doublement de la production de puces électroniques en France d'ici 2030 ; elle ne prévoit toutefois aucun plan ambitieux pour la création d'une filière souveraine qui seule pourrait garantir des approvisionnements sécurisés pour les besoins de la nation.

Le caractère stratégique de ces puces n'échappe à personne ; les restrictions d'export des puces semi-conducteurs sont au cœur de la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis. Le Sénat

états-unien a proposé le 2 septembre 2025 un texte exigeant que les fabricants de puces pour l'IA, Nvidia en tête, donnent la priorité aux acheteurs américains avant toute vente à l'étranger, y compris aux pays « alliés » comme la France. En face, la Commission Européenne vient de proposer une révision du règlement Chips Act, dont il est désormais admis qu'il n'a pas atteint ses objectifs visant à stimuler la production de semi-conducteurs dans l'UE.

Ces puces sont pourtant essentielles pour le stockage et la maîtrise de nos données. Lors du « sommet de l'IA » en janvier 2025, Emmanuel Macron a annoncé la création de 35 data centers (centres de stockage des données) en France dans les prochaines années. Le plus grand d'entre eux doit être construit à Fouju -30 à 50 milliards d'euros d'investissement annoncés, principalement en provenance des Émirats arabes unis (EAU). Ces data centers sont présentés comme participant à notre souveraineté ; ils ne font que renforcer notre dépendance à des multinationales et des États aux intérêts radicalement différents des nôtres. Les révélations en octobre 2025 sur les ingérences des EAU pour nuire au député insoumis Carlos Martens Bilongo le montrent de manière flagrante.

Les déclarations volontaristes ne suffisent pas, il est urgent de planifier le maintien des moyens de notre souveraineté numérique.

Cet amendement vise ainsi à amorcer le financement de la nationalisation d'Atos.

Conformément aux exigences de recevabilité financière, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- il abonde de 100 millions d'euros en AE et en CP le nouveau programme « Nationalisation d'Atos »
- il minore de 100 millions d'euros en AE et en CP l'action 01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés du programme 731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Les règles de recevabilité (imposées par l'article 40 de la Constitution) nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.